

N° 5434⁴**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2004-2005

PROJET DE LOI**portant création d'un lycée-pilote**

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT**

(9.6.2005)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de sa réunion du 9 juin 2005, la Commission de l'Education nationale et de la Formation professionnelle a finalisé ses discussions concernant le projet de loi 5434 sous rubrique.

Toutefois, au cours de l'analyse de l'article 6 dudit projet de loi, la commission parlementaire a remarqué que le libellé de cet article comporte toujours les termes „et de la prise en charge éducative des élèves ...“.

Or, étant donné que le Conseil d'Etat avait proposé, dans son avis du 24 mai 2005, au niveau de l'article 1er que précisément les termes „une prise en charge éducative“ devraient être remplacés par „un encadrement éducatif“, la commission parlementaire, dans un souci de cohérence rédactionnelle, estime que la même modification s'impose à l'article 6.

Dans cet ordre d'idées, la Commission de l'Education nationale et de la Formation professionnelle s'est posée la question de savoir s'il s'agit en l'occurrence d'un amendement proprement dit, ou plutôt d'un changement d'ordre purement rédactionnel au niveau du texte concerné, permettant ainsi à la Chambre des Députés de procéder à la modification mentionnée ci-dessus sans toutefois devoir recourir à la procédure d'amendements parlementaires entraînant un avis circonstancié de la Haute Corporation.

Au vu du caractère urgent que revêt l'évacuation du projet de loi, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer, dans les meilleurs délais, si le Conseil d'Etat peut marquer son accord avec la façon de procéder exposée ci-dessus.

Copie de la présente est envoyée pour information à Madame Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et à Madame Octavie Modert, Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de la Chambre des Députés,
Lucien WEILER

